

PRESCRIPTION DES BIOSIMILAIRES



Augmenter la prescription des biosimilaires en établissements de santé pour trois groupes de médicaments par un nouveau mécanisme d'intéressement



Porteur du projet :
Ministère chargé de la Santé
Partenaires :
CNAM, ARS



EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
HORS CORSE



Durée :
4 ans et 3 mois



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
24.000 K€



63 établissements de santé



Publié au
Journal officiel
du 17/08/2018 et
modifié le 07/09/2022



Financement complémentaire :
intéressement à la prescription